

Un projet de création d'entreprise ?

Par **CaC** 14

A lors que la crise fait rage, bon nombre d'entrepreneurs gardent la tête froide. Quelles sont les clés de cette volonté à l'épreuve de tout ?

Ca y est, vous voulez vous lancer dans le monde de l'entrepreneuriat ! Mais, êtes-vous certain d'avoir bien tous les atouts dans votre poche ? Un projet mal raisonné, des éléments non pris en compte, et c'est toute une stratégie qui s'écroule.

Tout d'abord, assurez-vous d'avoir bien réfléchi à l'organisation de votre projet. Voici donc quelques bonnes questions à vous poser :

- Est-ce que ce projet sera votre activité principale, ou bien une activité secondaire ?
- S'agit-il d'une création d'entreprise, de la reprise d'un commerce ou du développement d'un concept ?
- Avez-vous des notions de prix de revient, de marge, de ce que vous devez gagner dès le départ pour faire face à vos échéances ?
- Êtes-vous seul dans ce projet ou avez-vous choisi de vous associer ?
- Envisagez-vous d'avoir des salariés ?
- Avez-vous une idée sur la forme juridique ?
- Votre conjoint a-t-il des revenus assurés ?

Sachez que pour validation, votre dossier devra passer entre les mains d'un certain nombre d'interlocuteurs : chambre des métiers, service des impôts des entreprises, chambre de commerce et de l'industrie, greffe du tribunal de commerce... Afin d'éviter toute complication, voire même un rejet pur et simple, assurez-vous au maximum que vos dossiers contiennent bien l'ensemble des informations attendues : photocopie d'une pièce d'identité, attestation de non condamnation, formulaire (MO, M2, P2, P4...)...

Cette première étape franchie, il faut formaliser votre projet : compétences techniques, connaissance de votre dossier et de son environnement, faisabilité financière du projet... :

- Grâce à votre expérience, nous allons vous aider à prendre un peu de recul afin d'envisager votre activité dans sa globalité,
- Vous maîtrisez votre projet et au travers de cela vous serez à même de collecter l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration d'un prévisionnel d'exploitation probant.
- Dans la cadre du financement de votre projet, avez-vous envisagé le recours à un établissement bancaire, à une épargne personnelle, à des aides extérieures ... ?

Beaucoup de projets voient le jour mais malheureusement, autant disparaissent chaque jour faute de préparation et d'anticipation. Grâce à l'expertise de votre cabinet comptable, nous allons pouvoir comparer vos données à celles du marché, plus particulièrement aux entreprises déjà présentes dans le secteur dans lequel s'établira votre activité.

La création d'une entreprise n'est pas une mince affaire, et pour cela, mieux vaut être épaulé par un professionnel d'expérience. N'hésitez pas à venir solliciter les conseils de votre cabinet d'expertise comptable (business plan, conseils juridiques, accompagnement chez vos partenaires financiers, mise en place et suivi de votre activité...). Nous sommes avant tout désireux d'entreprendre et donc à votre écoute pour vous informer au mieux de vos intérêts, pour une réussite.

Le business plan

Par CaC¹⁴

Afin de mener à bien un projet de création d'activité, de reprise, ou même dans le cas d'une projection, la réalisation d'un prévisionnel d'exploitation, communément appelé business plan, est plus que recommandé. Grâce à lui, une ligne directrice pourra être tracée afin de mettre en exergue les forces et les faiblesses et ainsi pouvoir analyser la faisabilité économique de votre projet.

Le Business Plan en bref :

Dossier synthétique de présentation d'un projet de création d'entreprise, il est à la fois un outil de communication et de réflexion stratégique. Il est réalisé en trois parties :

- Une présentation du projet, de l'équipe, des avantages concurrentiels et de l'environnement au sens large.
- Un plan d'action sur plusieurs années (entre 3 et 5 ans).
- Une simulation financière qui traduit le plan d'actions en états financiers prévisionnels.

Un outil de réflexion pour le créateur d'entreprise

Afin de construire votre Business Plan, votre expert-comptable vous donnera quelques pistes de réflexions pour répondre aux questions suivantes :

- Quelle est l'activité principale de votre entreprise ?
- Quelles sont ses perspectives d'évolutions et comment y parvenir de manière réaliste ?
- Quels sont objectifs, augmentation de votre revenu, croissance de votre activité, une plus grande liberté dans votre travail ?
- Etc

De même, la rédaction du Business Plan est le moment idéal pour s'interroger sur l'ensemble des charges que votre entreprise devra supporter. En effet, les créateurs d'entreprise, concentrés uniquement sur leur cœur de

métier, oublie parfois des charges annexes qui doivent pourtant être prises en compte, à l'instar des frais téléphoniques et d'internet, des honoraires comptables, juridiques (Assemblée Générale, rédaction des statuts, etc.) ou encore des frais d'installations informatiques.

Ainsi, le Business Plan va servir à déterminer des éléments essentiels de la vie d'une entreprise que sont la trésorerie, le chiffre d'affaires ou encore le résultat. Si ces éléments ne sont à l'heure du Business Plan que des prévisions, une bonne étude avec votre expert-comptable vous permettra d'avoir une vision sincère de votre future entreprise et business plan servira de budget.

En conclusion, la démarche de rédaction du Business Plan constitue, pour le créateur d'entreprise, un instrument de réflexion stratégique, d'anticipation et de simulation dans un cadre objectif.

Un outil de communication avec les tiers

Si, nous l'avons vu, le Business Plan est essentiel pour le créateur d'entreprise, il est aussi un outil de communication privilégié avec les tiers, en particulier durant la recherche de financement. Le Business Plan rédigé et validé par votre expert-comptable contiendra, outre les états financiers, une présentation de votre projet, de votre plan d'actions et de vos investissements. L'ensemble de ces éléments permettra aux investisseurs de comprendre ce que vous attendez d'eux et de mesurer la viabilité de votre entreprise.

Conclusion

Le Business Plan constitue le meilleur outil pour analyser tous les aspects d'un projet de création d'entreprise, pour définir une ligne de conduite afin d'en tirer parti et convaincre toutes les parties potentiellement intéressées d'y prendre part.

Organisation administrative

Par CaC 14

Une bonne organisation administrative est l'élément clé permettant l'accès à une gestion optimisée. Chaque facture, chaque pièce bancaire, chaque document est indispensable au bon suivi de votre activité. Dans une optique de transparence et de respect des normes, il est donc essentiel de conserver tous ces éléments et de les organiser. Votre expert-comptable sera ainsi en mesure de vous assister au quotidien dans la gestion et dans le développement de votre activité.

Gestion documentaire

Que l'on soit plus ou moins organisé, il est essentiel d'avoir à l'esprit qu'un document perdu sera une source de tracas et de temps lors de la réalisation de votre bilan annuel. Une bonne organisation est une organisation simple, une organisation qui vous correspond. Pour vous aider, voici quelques conseils pratiques :

- Utilisez de préférence un classeur, les pochettes sont propices aux pertes de document, ces dernières n'étant pas attachées au support.

- Lors de déplacements, ou de la collecte de documents, ayez toujours dans votre véhicule une chemise dans laquelle vous pourrez y stocker les éléments que vous reclasserez ensuite dans votre classeur.

- N'hésitez pas à écrire sur vos factures. Vous allez au restaurant, indiquer au dos le nom de vos invités. Vous réalisez un achat pour votre activité avec votre compte personnel, indiquez sur votre facture que vous avez réglé l'achat personnellement.

- Votre classeur n'est pas un fourre-tout, mais n'allez pas non plus jusqu'à classer vos documents par ordre alphabétique ou par fournisseur. Un classement chronologique à partir des dates est un bon système (sauf pour les factures que vous émettez où il faut suivre l'ordre de numérotation des factures).

- Seules quelques grandes sections sont à retenir :

- Vos achats : mettez un intercalaire par mois,
- Vos ventes : éditer les factures issues de votre logiciel, les doubles de votre facturier, votre journal de caisse...
- La banque : classer à la suite vos relevés bancaires, remises de chèques ou d'espèces.
- Vos échéanciers et contrat,
- Un divers pour vos courriers et autres informations.

Équipé ainsi, vous ne perdrez plus aucun document et vous vous aiderez vous-même pour avoir une vision réaliste de votre activité.

A bon artisan les bons outils

La réglementation se durcit chaque jour un peu plus et même si le thème de la simplification a le vent en poupe auprès de notre gouvernement, la prudence reste tout de même de mise.



Logiciel de facturation

En tant que professionnel vous serez amené à réaliser régulièrement des devis et des factures. Ce travail fastidieux mais indispensable peut vous être simplifié grâce à un outil de facturation performant.

Grâce à lui, vous pourrez réaliser vos devis à votre convenance tout comme vos factures. Transférer vos devis en facture, suivre vos dûs clients, et même avoir un petit tableau de bord vous permettant de suivre l'évolution de votre chiffre d'affaires.

De plus, grâce au numérique, plus besoin d'éditer systématiquement vos factures, vous pouvez les transmettre directement par mail. N'oubliez pas que vous devez conserver vos factures au moins 10 ans peu importe le format.

En ayant recours à un logiciel informatique, vous vous assurez que les mentions légales seront bien présentes selon votre activité et que chaque facture émise sera unique. Sachez que l'administration fiscale est, depuis le 1er janvier 2014, autorisée à vous demander la transmission d'informations par voie numérique.

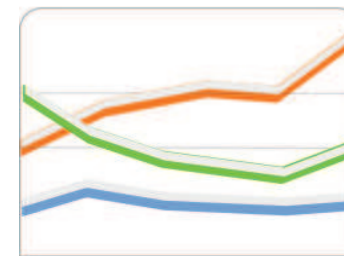
Pour terminer, les logiciels les plus récents vous permettront d'envoyer directement à votre cabinet comptable vos écritures. Votre cabinet peut sûrement vous aiguiller, alors n'hésitez pas à le solliciter.

Logiciel de caisse

La caisse, quel casse-tête ! Vous gérez exclusivement vos recettes espèces mais vous pouvez y adjoindre également vos remises cartes bleues et vos chèques ! Tout cela est possible et même courant. Cependant, votre seule obligation est celle de comptabiliser vos espèces et de contrôler vos fonds de caisse chaque jour. Il est indispensable que vous vous assuriez quotidiennement que le solde de votre ticket de caisse (également appelé Ticket Z) soit bien égal aux espèces que vous avez dans votre tiroir caisse.

Des contrôles de caisse ont lieu régulièrement au travers de l'administration fiscale. Le principe est simple pour les contrôleurs. Ils vous demandent votre caisse ainsi que le solde de la veille et compare les deux à travers les mouvements de la journée. En cas d'erreur de lourdes suspicions de fraudes pourront

vous être reprochées ! Soyez vigilants sur ces procédures et n'hésitez pas à demander conseil.



Des outils d'assistance

Mis à part ces outils que l'on retrouvera dans la quasi-totalité des activités, vous attendez peut-être d'autres choses qui vous seront plus personnelles : marge sur un chantier, évolution de votre masse salariale, à quel moment de l'année vous commencerez à dégager des bénéfices (aussi appelé point mort)...

Sachez que tout cela est réalisable à partir de votre activité et même de manière participative et avec une vision prospective de l'avenir ! En clair, vos éléments comptables vous valident le passé et vous êtes en mesure d'indiquer votre activité sur une période à venir ainsi que les charges récurrentes. Pour performer au mieux et garder le maximum de temps à réaliser votre activité, tournez vous vers votre expert-comptable conseil. Il vous aidera à identifier les indicateurs qui pourront vous être utiles, à construire votre outil comparatif et vous mettra à disposition de quoi piloter votre avenir.

Sur un autre point, vous pourrez avoir quelques besoins spécifiques plus classiques. Vous êtes par exemple amené à vous déplacer régulièrement et vous réalisez des notes de frais ! Des logiciels existent et votre cabinet comptable peut sûrement vous en proposer quelques-uns voire même vous en mettre un à disposition (au même titre que le logiciel de facturation). Vous souhaitez acquérir un véhicule et vous vous interrogez sur la meilleure stratégie pour optimiser vos dépenses ... les concessionnaires automobiles pourront vous renseigner sur les caractéristiques des véhicules retenant votre attention et nous, expert-comptables, seront en mesure de vous aider à choisir la meilleure stratégie : achat, frais kilométriques, location longue durée ou avec option d'achat !